

Image not found or type unknown



Me retirer d'une Caution solidaire

Par **Ewa**, le **14/12/2014** à **21:19**

Il y a deux ans je me suis portée caution solidaire afin que mon mari, à l'époque, puisse louer un appartement, j'ai divorcé depuis 6 mois et je voulais savoir si je pouvais me désister de la caution car il ne veut plus payer ses loyers. Merci d'avance pour une réponse rapide